

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 26 mai 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)

NOR : TREA2113960S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est mentionnées dans la décision du 25 mars 2021 susvisée, à Mme Muriel Preux, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjointe à la directrice, chargée des affaires techniques, mentionnées à l'article 2 de la décision du 25 mars

2021 susvisée, à Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à M. Jonathan Ajavon, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aérodromes, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions du secrétariat mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

Mme Soraya Kadoussi, adjointe d'administration de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Liliane Sceaux, adjointe d'administration de l'aviation civile de classe principale.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 6 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du référent territorial mentionnées à l'article 6 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Nicolas Turcot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Ghislaine Pavallier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

M. Sylvain Molé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Hubert Champion, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Roger Fillinger, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Stéphanie Piegay-Leininger, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Loïc Romestant, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pierre-André Stéphan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Ghislain Thabuit, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Carole Chapelot, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Fabrice Dubois, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Susana Paulin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Elise Robert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

M. Hughes Vandermoere, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Frédérique Bourne-Chastel, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Patrick Bronner, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Nathalie Spyczerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aérodromes de la région Centre-Est, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

M. Romain Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Chloé Dupouy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Laurent Lassasseigne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Sami Maït, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Quentin Fradet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Marjory Darroussat, adjointe d'administration de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Laureline Barrère, agente contractuelle.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transports aériens » mentionnées à l'article 4 de la décision du 25 mars 2021 susvisée, à :

M. Alain Caperan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Jean-Pascal Guénot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Frédéric Merlin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Pierre Sordet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Éric Tourmez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Florent Prévost, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;

M. Laurent Bernard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Patrick Bronner, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Sylvain Molé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 14

La décision du 21 février 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

Article 15

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 mai 2021.

P. CIPRIANI